

CRITERE 3.1

MODALITES D'ORGANISATION



ÉCOLE DE CONDUITE
RÉPUBLIQUE



ÉCOLE DE CONDUITE
RÉPUBLIQUE

« A L'ÉCOLE DE CONDUITE RÉPUBLIQUE CHACUN EST UNIQUE »

61 Rue Sambin - 21000 DIJON
📞 07 85 57 58 75
Mail: ecrep21@gmail.com

PERMIS VOITURE (B)
CONDUITE ACCOMPAGNÉE (AAC)
CONDUITE SUPERVISÉE (CS)
PERFECTIONNEMENT
EVEIL A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Box) . L'application mobipermis comprise dans votre forfait code sera télécharger sur votre smartphone afin que celui-ci soit votre boîtier réponse. Tous les entraînements sont corrigés par un formateur.

Les séances se déroulent en collectifs du Lundi au vendredi de 15H à 18H. Venir à heure pleine.

En dehors des horaires de l'École de conduite vous pourrez vous entraîner sur Internet sur le site Ici Code dont les accès sont également compris dans le forfait code. Votre formateur pourra suivre votre progression à distance.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les modifications de séance sur les stories Instagram de l'École de conduite République.

Quand votre formateur vous estimera prêt vous pourrez passer l'examen théorique. (modalités, nous consulter).

Parcours pratique

Dès votre inscription, un planning de 20H sera fait, à raison de 3H à 4H par semaine selon vos disponibilités.

Les cours de conduite sont du lundi au vendredi de 8H à 19H.

Vous avez rendez-vous à l'École de conduite.

Vous pourrez suivre vos progrès sur votre livret d'apprentissage dématérialisé.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en zone calme «parking » de 1 à 3 leçons selon vos difficultés
- en campagne
- en ville
- sur voie rapide
- sur un parcours routier (virages en déclivité, autoroute avec régulateur de vitesse et GPS).
- de nuit (leçons prises en hiver).

Durant cette phase deux séances théorique en salle avec un formateur seront à réalisé afin d'acquérir la théorie de la pratique à travers des vidéos et un cahier d'exercice.

A l'issu des 20H si la formation est terminée vous réaliserez un examen blanc afin de définir la suite, si il n'est pas terminé vous finirez le programme et réaliserez l'examen blanc ensuite.

Avant votre passage à l'examen pratique vous assisterez à une réunion permis afin d'obtenir toutes les modalités nécessaire, poser toutes vos interrogations et avoir une séance coaching nécessaire pour votre réussite.